

Questions orales

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député, je le sais, peut poser sa question en respectant les usages.

M. Tobin: Monsieur le Président, le premier ministre est-il en train de dire à la Chambre maintenant, quelques heures à peine après que le vice-premier ministre eut fait lui-même sa déclaration, que le gouvernement n'envisage pas de vendre toutes les actions de la société Air Canada, mais simplement une participation minoritaire? Le premier ministre devrait savoir que nous avons appris ce matin à la Chambre que le gouvernement allait vendre d'abord 45 p. 100 des actions, quitte à liquider le reste un peu plus tard.

Maintenant, monsieur le premier ministre, avez-vous repris vos esprits? Vous souvenez-vous de ce que vous avez dit?

Des voix: Règlement!

M. le Président: J'exhorte les députés à respecter les usages pour ce qui est des questions et des réponses. Le ministre a la parole.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison quand il dit que le gouvernement entend liquider immédiatement 45 p. 100 de ces actions sous forme de série et qu'en vertu du projet de loi, il pourra liquider le reste un de ces jours suivant les conditions du marché.

M. Tobin: Vous parlez maintenant de toutes les actions.

M. Mazankowski: Je trouve la chose tout à fait étonnante, car si nous devons prendre l'opposition au mot, le député de Winnipeg—Fort Garry nous invite précisément à agir ainsi et à ne pas tout liquider d'un seul coup; cependant, le secteur devrait savoir que le gouvernement s'est engagé dans la voie de la privatisation. C'est exactement ce que nous faisons, monsieur le Président.

Pourquoi le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe tente-t-il de travestir les propos du député de Winnipeg—Fort Garry qui s'intéresse vivement à cette question et qui s'est exprimé d'une façon tout à fait claire, ce dont je lui sais gré? Au moment d'examiner cette affaire, nous avons tenu compte de ses observations.

M. Tobin: De toute évidence, monsieur le Président, le vice-premier ministre passe vraiment trop de temps en compagnie du député de Saint-Jean-Ouest, mais il est loin d'être aussi drôle que lui.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: C'est que je dois défendre mon collègue terre-neuvien contre cette ridicule imitation.

M. Hnatyshyn: Vous êtes loin d'être aussi spirituel que lui.

M. le Président: Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe défend le député de Saint-Jean-Ouest. Le vice-premier ministre défend le député de Winnipeg—Fort Garry.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Dans cette atmosphère inhabituelle empreinte d'unité, peut-être le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe acceptera-t-il de poser sa question.

M. Tobin: Monsieur le Président, je tiens à ce que vous sachiez qu'à mon avis, celui qui, à la tribune, a déclaré que le vice-premier ministre était un imbécile, est allé un peu loin.

LA PROTECTION DU CENTRE D'ENTRETIEN

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la question que je pose au vice-premier ministre est la suivante. Ce matin, il a dit dans sa déclaration à la Chambre que le gouvernement du Canada n'aurait aucun lien direct avec Air Canada, qu'il laisserait la compagnie fonctionner comme une entreprise commerciale et qu'il ne s'ingérerait aucunement dans ses décisions.

Du même souffle, il a ajouté qu'il garantissait aux habitants de Winnipeg que le centre d'entretien d'Air Canada situé à cet endroit serait protégé comme celui de Toronto et de Montréal.

Comment peut-il en même temps offrir des actions en promettant que le gouvernement n'interviendra pas et prétendre qu'il peut donner des garanties à Winnipeg, Toronto, Montréal ou Stephenville, à Terre-Neuve, quant aux activités futures d'Air Canada?

● (1430)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député n'est pas obligé de me croire, mais il voudra sans doute croire Air Canada. C'est normal. C'est son privilège, sa prérogative et il a été très clair là-dessus. Il m'a cependant traité indirectement de menteur et je lui demanderais . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . . de se rétracter.

M. Tobin: J'ai dit que vous étiez un imbécile.

M. le Président: La parole est au vice-premier ministre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je vais vérifier les bleus parce que les termes «dénaturer délibérément» qui me sont attribués sont antiparlementaires . . .

M. le Président: Le vice-premier ministre a le droit de vérifier les bleus et de soumettre la question à la présidence en temps opportun, mais ce n'est pas le moment.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si le député connaissait un peu l'organisation d'Air Canada, il saurait que 80 p. 100 de ses employés travaillent dans les trois importants centres de réparation et d'entretien de Montréal, Toronto et Winnipeg.